

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Déchets de bureau

Code Eural	200301
Code déchet	451002

DESCRIPTION

Déchets de bureau tels que cartouches de toner, cartouches d'encre, cartouches de poudre de toner (pleines ou vides), encre, tampons encreurs, correcteurs, petites lampes TL, ampoules économiques, produit pour nettoyer les écrans, rubans encreurs, rubans d'imprimante, cassettes vidéo, disquettes, CD-ROMS

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Pas de pots de peinture
- Pas de récipients sous pression tels que bombes aérosols et bouteilles de gaz
- Pas de liquides
- Pas de produits chimiques de laboratoire
- Pas d'autres petits déchets dangereux